

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 février à 10h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Antoine LEMAIRE, Maire.

### Etaients présents :

MM. LEMAIRE, CAMUS, MARTINET, MACADRÉ, CHILD, FERGEAU, GRIMPLET, LEGRAND, VENANT-VALERY, SOULIER

Mmes, WAITASRECK, BOCK, BRENOT, MARTINET  
formant la majorité des membres en exercice.

### Absents :

M. HATTERER.

*Madame BOCK est élue secrétaire de séance.*

### Ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2023
- 2 - Délibération fixant le taux de promotion pour les avancements de grade
- 3 - Délibération pour la rémunération de l'agent recenseur
- 4 - Délibération pour demande de subventions
- 5 - Délibération portant sur la transformation du garage
- 6 - Questions diverses

### 1 / Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 14 décembre 2023

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

### 2 / Délibération fixant le taux de promotion pour les avancements de grade (délibération 2024-02-01D) :

#### **Le Conseil Municipal**

#### **Sur rapport de Monsieur le Maire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment ses articles L.522-4 et L.522-23 à L.522-31 ;

Vu l'avis du Comité technique en date du 06 février 2024 ;

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade. La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Monsieur le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

## DECIDE

D'accepter les propositions de Monsieur le Maire et de fixer, à partir de l'année 2024, les taux de promotion dans la collectivité comme suit :

Cat.	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX %
C	<i>Adjoint technique</i>	<i>Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe</i>	100 %

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

### **3/ Délibération pour la rémunération de l'agent recenseur : (délibération 2024-02-02D)**

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

### **4/ Délibération pour demande de subventions : (délibération 2024-02-03D)**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de la construction d'un local pour les employés communaux.

Celui-ci aura une partie pièce de vie avec WC, douche, placard... et une partie atelier.

Le devis le moins élevé est d'un montant de 54 441.50€ HT.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'aides financières de l'état, du département, de la région Grand Est.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- ❖ Sollicite l'aide de l'état au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R).
- ❖ Autorise, Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant aux demandes de subventions concernant ce projet.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

### **5 / Délibération portant sur la transformation du garage : (délibération 2024-02-04D)**

Monsieur le Maire présente le projet de transformation du garage situé au cabinet médical 6 allée des prévôtés.

En effet des travaux d'aménagement peuvent être réalisés afin qu'une orthophoniste puisse s'y installer.

Le devis concernant cette transformation avec extension, création d'ouverture, les aménagements... s'élève à un montant de 20 879€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- ❖ Autorise, Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant ce projet.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

### **6 – Questions diverses**

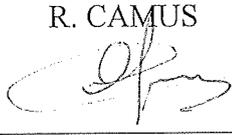
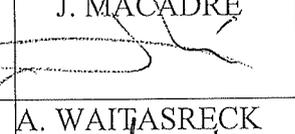
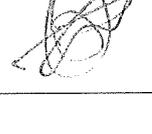
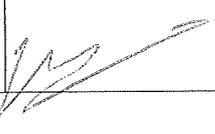
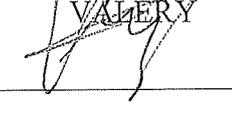
- Suite à l'ouverture des plis concernant le marché de la salle d'activité, ayant pris connaissance de l'analyse des offres, considérant que le coût total du marché dépasse le budget fixé par la commune, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de déclarer l'offre infructueuse et de relancer un appel d'offre pour ce marché.
- Les commissions travaux et loisirs se réuniront le 9 mars afin de décider ce qui sera fait sur le terrain du Beach volley.
- La commission finance se réunira le 11 mars pour préparer le budget 2024.

Tour de table :

- Monsieur Child informe que l'APEEP à organisée « la chandeleur » à l'Enjambeur à Merfy, un grand nombre de personne était présent, l'opération sera renouvelée l'année prochaine.
- Monsieur Grimplet indique avoir lu dans l'Union un article sur la mise en place de ligne de bus de Saint Thierry à Reims, pour le moment nous n'avons pas plus d'information sur le sujet.
- Monsieur Fergeau annonce que dans le projet entre le collège et le parcours forestier, les élèves ont créé des bancs. Un banc sera offert et installé dans chaque commune partenaire de ce projet, une inauguration aura lieu lors de la mise en place de celui-ci.
- Monsieur Soulier demande s'il est possible de prévoir au budget 2024 l'aérogommage de la fontaine.
- Madame Brenot annonce que la Chorale se produit Vendredi 16 février à 20h00 à l'Église de Bétheny.

Prochain Conseil Municipal prévu le 28 mars 2024

*La séance est levée à 11h50*

A. LEMAIRE 	N. BOCK 	M. BRENOT	R. CAMUS 	G. CHILD 
S. FERGEAU 	J. GRIMPLET 	C. HATTERER ABS	G. LEGRAND 	J. MACADRÉ 
A. MARTINET 	C. MARTINET 	J-B SOULIER 	C. VENANT-VALÉRY 	A. WAITASRECK 